

# ASSURER UN GAIN NET POUR LA BIODIVERSITÉ

Une SfN doit impérativement améliorer l'état de la biodiversité ainsi que les fonctionnalités des écosystèmes pour répondre au Standard Mondial de l'UICN. Cela contribue également à assurer l'efficacité de la Solution fondée sur la Nature, qui repose en grande partie sur la bonne santé des écosystèmes.

## STANDARD MONDIAL DE L'UICN

### Critère n°3 :

Une SfN procure des gains nets à la biodiversité et améliore l'intégrité des écosystèmes.



## RECOMMANDATIONS ET BONNES PRATIQUES

### DÉCRIRE L'ÉTAT INITIAL DE LA BIODIVERSITÉ

L'évaluation de l'état initial de la biodiversité sur le site choisi pour déployer la SfN est fondamentale afin de s'assurer par la suite que son état y a été amélioré.

Pour l'entreprise, il s'agit de réaliser en collaboration avec des équipes d'experts des diagnostics sur les milieux naturels et semi-naturels, des inventaires faunistiques et floristiques et de caractériser les services écosystémiques sur le site. Il est tout aussi important de qualifier les connectivités entre le site et les milieux naturels voisins, les aires protégées ainsi que les zones présentant des enjeux pour la biodiversité (par exemple les zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I et II, les zones Natura 2000, etc.), notamment au regard des continuités écologiques relatives aux Trames Verte et Bleue.

### DÉFINIR DES OBJECTIFS AINSI QUE DES ACTIONS ADAPTÉS POUR AMÉLIORER L'ÉTAT DE LA BIODIVERSITÉ

La description de l'état initial de la biodiversité permet de définir des objectifs ainsi que des actions pour répondre aux enjeux biodiversité identifiés sur le site.

Afin de faciliter la définition des actions à mener, puis leur évaluation, il est important de fixer des objectifs spécifiques à la biodiversité. Ces derniers peuvent concerner aussi bien les écosystèmes présents que les espèces qu'ils accueillent ou les services procurés par la nature. Par exemple, des objectifs peuvent être définis en termes de nombre de continuités écologiques reconstituées, d'amélioration de la fonctionnalité d'un écosystème ciblé ou encore de diversité et de préservation des espèces, en particulier celles protégées et menacées.

Les actions à effectuer doivent ensuite être conçues de sorte à répondre aux objectifs définis. Par exemple, pour satisfaire un objectif relatif aux continuités écologiques reconstituées dans une SfN en milieu urbain, les actions à réaliser peuvent être la plantation d'arbres et de bosquets dans les quartiers pour favoriser la connectivité avec les espaces verts et boisés de la ville ainsi qu'avec les milieux naturels périurbains.

### RÉALISER DES SUIVIS POUR ATTESTER DE L'EFFICACITÉ DES ACTIONS MENÉES ET DE L'ATTEINTE DES OBJECTIFS

Afin de garantir que les actions mises en œuvre apportent effectivement des bénéfices pour la biodiversité, il est nécessaire de déterminer des indicateurs de suivis pour qualifier l'atteinte des objectifs fixés. La mise en place de suivis réguliers permet d'évaluer si et comment les actions peuvent être améliorées et complétées pour apporter des bénéfices significatifs pour la biodiversité par rapport à l'état initial.



© Adam Smigajski / Unsplash

Gestion durable du champ de captage de Crépieux-Charmy (Auvergne-Rhône-Alpes) par Veolia et Eau du Grand Lyon



Fiche-projet n°1 (p. 54)

Veolia et sa filiale Eau du Grand Lyon, entreprises du secteur de l'eau, ont en charge l'approvisionnement en eau potable de la Métropole de Lyon. Afin de préserver la ressource en eau tout en garantissant l'approvisionnement de la Métropole, les entreprises ont mis en place une gestion durable sur le champ captant de Crépieux-Charmy.

La préservation de la qualité et de la quantité d'eau des nappes phréatiques repose en grande partie sur la bonne santé de l'écosystème du champ captant de Crépieux-Charmy, c'est pourquoi les entreprises portent une attention particulière aux impacts de la gestion durable du site sur la biodiversité. Elles ont ainsi commencé par effectuer des diagnostics pour évaluer l'état de la biodiversité, ce qui leur a servi de base pour concevoir des plans de gestion en collaboration avec la Métropole de Lyon, le Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes ainsi qu'avec des organismes et associations naturalistes (LPO, ONF, FNE Auvergne-Rhône-Alpes, Université Claude Bernard – Lyon 1). Les actions menées dans le cadre des plans de gestion ont permis de reconstituer des continuités écologiques et

d'améliorer la fonctionnalité des écosystèmes grâce à la préservation des forêts, à la reconstitution des haies et des massifs buissonnants par la plantation d'essences locales et diversifiées ou encore grâce à la restauration de milieux humides. Ces actions ont également permis de recréer des habitats pour diverses espèces locales (petits mammifères, oiseaux, insectes, pollinisateurs...).

Des suivis sont effectués régulièrement pour évaluer les actions réalisées dans le cadre des plans de gestion et pour les adapter afin de renforcer leurs gains pour la biodiversité. Par exemple, la surveillance des actions menées pour reconstituer les continuités écologiques entre le site et les milieux naturels à proximité a permis de rendre compte de leur efficacité au regard de la circulation des espèces locales. Elle a également témoigné du fait que ces actions ont favorisé la propagation d'espèces exotiques envahissantes venant notamment du Grand parc de Miribel-Jonage en direction du site de Crépieux-Charmy. Les partenaires ont ainsi décidé de mettre en place de l'éco-pâturage ciblé pour lutter contre les espèces exotiques envahissantes rencontrées sur le site et des discussions sont en cours avec le Grand parc de Miribel-Jonage pour élaborer un plan de gestion pour les espèces exotiques envahissantes dans le parc.

Une application, Bi'O, est également développée par les entreprises pour cartographier la biodiversité sur le site pour pouvoir ensuite faciliter la définition d'objectifs pour améliorer la fonctionnalité de l'écosystème et pour favoriser les espèces locales.

Les 1000 palisses, un projet d'adaptation au changement climatique en AOC Cognac (Nouvelle-Aquitaine) par la Maison Hennessy



Fiche-projet n°9 (p. 70)

La Maison Hennessy (groupe LVMH) est une entreprise implantée en Charente et Charente-Maritime, spécialisée dans la production de cognac. Avec ses viticulteurs partenaires, elle représente en surface près de la moitié de l'Appellation d'origine contrôlée Cognac (AOC).

Le projet des 1000 palisses porté par la Maison Hennessy depuis 2021 repose sur le déploiement de pratiques agroforestières sur les parcelles de ses viticulteurs pour adapter leurs cultures aux conséquences des changements

climatiques déjà visibles sur le territoire. Le projet prévoit de planter l'équivalent de 100 km de haies par an entre 2021 et 2031, en s'appuyant sur des essences locales et diversifiées certifiées Végétal Local : d'ici la fin de l'année 2022, 24 km de haies auront été plantées, sur le vignoble en propre de l'entreprise ainsi que sur les parcelles de ses viticulteurs partenaires.

Pour s'assurer que les actions mises en œuvre soient pertinentes pour la préservation et la restauration de la biodiversité, la Maison Hennessy a constitué un comité d'experts biodiversité composé d'associations environnementales comme la LPO et Prom'haies mais aussi d'organismes territoriaux, dont les chambres d'agriculture de Charente et Charente-Maritime. Ce comité se réunit régulièrement pour définir des objectifs sur la biodiversité, veiller à ce que les actions menées dans le cadre du projet permettent de répondre à ces objectifs et mesurer et évaluer les impacts du projet sur la biodiversité ainsi que le paysage.